

**DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE**  
**Appel à candidatures pour admissibilité**  
**Région de Niagara**

Concours interne /externe ED17-67

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïc de langue française en pleine expansion, qui accueille près de 11 500 élèves dans 49 écoles élémentaires et secondaires (51 à la rentrée 2017), reconnues pour leur caractère inclusif et accueillant. Plus de 2 400 personnes travaillent à Viamonde, dont près d'un millier d'enseignantes et enseignants. Partenaire dans le développement de la communauté francophone du sud-ouest de l'Ontario, le Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London.

***N.B. : la présente annonce vise à constituer une banque de personnes qualifiées qui seraient ensuite déployées dans la région du Niagara selon les besoins du Conseil.***

**Exigences et qualifications :**

- Membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Brevet d'enseignement de l'Ontario ou l'équivalent
- Qualifications de direction d'école parties 1 et 2 ou en voie d'obtention

**Échelle salariale annuelle :**

- **poste de direction adjointe** : de 102 696 \$ à 113 209 \$

**Conditions de travail régies par les conditions générales d'emploi des directions et directions adjointes d'école et du secteur de l'éducation en vigueur.**

Les personnes intéressées sont priées de transmettre une lettre de présentation avec curriculum vitae **en français** et une copie du certificat de qualifications émis par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, **avant 16 h le 7 juin 2017**, à l'attention du Secteur des ressources humaines Conseil scolaire Viamonde, par courriel à :

**batirmacARRIERE@CSVIAMONDE.CA**

**Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées.**

**Nous remercions tous les candidats, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.**

En vertu du Règlement ontarien 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

**Les candidates et candidats de l'extérieur du Canada doivent détenir un permis de travail valide avant de poser leur candidature.**

**Le conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.**